



MAIRIE de DORAT

63300 DORAT
tel: 04 73 53 66 84
fax: 04 82 53 29 51

**PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU :
Lundi 14 avril 2025 à 19h00**

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 avril à 19h00, les membres du conseil municipal de DORAT, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Thomas BARNERIAS, maire.

Date de convocation: 08/04/2025.

Étaient présents Mmes Eliane AUBERGER, Monique CHOMETTE, Sylvie CLEMENÇON, Yvette DA SILVA, Tiphaine FLORES, Florence HENRY, Arlette RELIER ; Mrs Thomas BARNERIAS, Pierre CABUT, Romain PIREYRE, Rémy SOLER, Nicolas VAUCHEL.

Absents : Thomas BARBAT, Raymond CHEMISSER.

Procuration : Thomas BARBAT à Rémy SOLER

M. Rémy SOLER a été élu secrétaire de séance

Compte rendu de délégations aux EPCI et Associations

❖ Néant

Délégations au maire:

❖ Néant

Ordre du Jour:

Adoption procès-verbal des séances du 24 février 2025

Le conseil municipal a approuvé les procès-verbaux à l'unanimité.

Votants: 13

Abstentions:0

Pour: 13

Contre : 0

1. COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de Dorat ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,
 A la majorité des suffrages exprimés, s'étant manifestées, M. le Maire n'ayant pas pris part au vote,
 - APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 de Dorat ;
 - DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Votants: 12

Abstentions: 0

Pour: 12

Contre : 0

2. COMPTE FINANCIER UNIQUE PHOTOVOLTAIQUE 2024

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
 Vu l'avis de la commission des Finances ;
 Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique PHOTOVOLTAIQUE pour l'année 2024 ;
 Vu le Compte Financier Unique PHOTOVOLTAIQUE 2024 de Dorat ;
 Considérant que le CFU PHOTOVOLTAIQUE met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
 Considérant que le CFU PHOTOVOLTAIQUE est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
 Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,
 A la majorité des suffrages exprimés, s'étant manifestées, M. le Maire n'ayant pas pris part au vote,
 - APPROUVE le Compte Financier Unique PHOTOVOLTAIQUE 2024 de Dorat ;
 - DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Votants: 12

Abstentions: 0

Pour: 12

Contre : 0

3. Affectation des résultats 2024 du budget général

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Thomas BARNERIAS, Maire,
 Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget général pour l'exercice 2024, ce jour, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,

- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit:

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/20(2024	326 513,12 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		121 729,32 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		204 783,80 €
Total affecté au c/ 1068 :		121 729,32 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU		
31/12/24		
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		- €

Votants: 13

Abstentions: 0

Pour: 13

Contre : 0

4. Affectation des résultats 2024 du budget photovoltaïque

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Thomas BARNERIAS, Maire,
Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique du budget photovoltaïque pour l'exercice 2024, ce jour, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit:

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024		
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		- €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		- €
Total affecté au c/ 1068 :		- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/24		
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		0,32 €

Votants: 13

Abstentions: 0

Pour: 13

Contre : 0

5. TAUX TAXES COMMUNALES 2025

M. le Maire porte à la connaissance des conseillers municipaux, l'état 1259 COM, relatif à la notification des bases des taxes locales 2024, et au vote des taux pour 2025.

M. le Maire propose de ne pas appliquer de modification aux taux communaux, à savoir :

FB = 40.08 % et

FNB = 61.80 % et

THRS = 13.86% **soit un produit attendu s'élevant à 315 000 €.**

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux décident :

- de ne pas pratiquer d'augmentation aux taux des taxes locales pour 2025, qui seront donc fixés à :

Taxes	Taux	Soit une augmentation du taux de :
THRS	13.86	0
TFB	40.08	0
TFNB	61.80	0

- chargent le maire de l'application de cette décision.

Votants: 13

Abstentions: 0

Pour: 13

Contre : 0

6. BUDGET GÉNÉRAL 2025

M. le Maire présente aux conseillers municipaux, une proposition de budget primitif 2025, concernant le budget général, s'équilibrant ainsi:

Investissement: Dépenses = Recettes = **479 434.32**

Fonctionnement: Dépenses = Recettes = **847 735.80**

Ces propositions sont soumises à l'avis des conseillers:

le budget primitif 2025 ainsi présenté, est adopté.

Votants: 13

Abstentions: 1

Pour:12

Contre : 0

7. BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE 2025

M. le Maire présente aux conseillers municipaux, une proposition de budget photovoltaïque 2025, s'équilibrant ainsi:

Investissement: Dépenses = Recettes = **21 762,40 €**

Fonctionnement: Dépenses = Recettes = **1 249,32 €**

Ces propositions sont soumises à l'avis des conseillers:

le budget photovoltaïque 2025 ainsi présenté, est adopté à l'unanimité.

Votants: 13

Abstentions: 0

Pour: 13

Contre : 0

8. Approbation des statuts de la SPL GAÏA

Vu la délibération du 17 juin 2024 approuvant la prise de capital de la SPL GAÏA,
Considérant que ladite délibération n'approuve pas les statuts de la SPL GAÏA,

Il est proposé au conseil municipal de délibérer pour l'approbation des statuts de la SPL GAÏA, ainsi présenté en annexe ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve les statuts de la SPL GAÏA.

Votants: 13

Abstentions: 0

Pour: 13

Contre : 0

9. Désignation d'un membre au conseil d'exploitation du SPANC de TDM

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant le transfert de la compétence assainissement non collectif,
Considérant que le Conseil d'Exploitation du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne a approuvé la proposition d'ajouter trois nouveaux membres issus des Communes de DORAT, NOALHAT et PASLIERES (un membre supplémentaire par Commune).

Les membres du conseil municipal doivent désigner un membre représentant la commune de Dorat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DÉSIGNE Mme Yvette DA SILVA, pour siéger au conseil d'exploitation du SPANC de TDM.

Votants: 13

Abstentions: 0

Pour: 13

Contre : 0

Questions / informations diverses :

Exercice des pompiers devant VCA vendredi 18 avril 2025.

Le Maire
Thomas BARNERIAS

Le Secrétaire
Rémy SOLER